



## BULLETIN D'INFORMATION DE L'UNION RÉGIONALE EST CGTR

Le 29 avril 2014

### **LE PREMIER MAI : POURSUIVONS LA LUTTE !**

En 1886, les ouvriers américains travaillaient alors 14 à 16 heures par jour, 6 jours par semaine, sur leur machine. Les conditions de vie sont déplorables, les ouvriers dorment où ils peuvent, quelquefois dans les couloirs même des usines et la nourriture est insuffisante. C'est alors que les syndicats ouvriers décident d'agir pour réduire la journée de travail et les souffrances qui en découlent en lançant la revendication de la journée de 8 heures de travail. Des grèves et des manifestations sont organisées auxquelles le patronat et l'Etat répondent par la répression policière et les provocations.

Le Premier Mai de cette année, à Chicago, la police bien armée ouvre le feu sur les manifestants, faisant 6 morts et une cinquantaine de blessés. Le trois mai, à l'appel des anarchistes, une nouvelle manifestation est organisée.

Les organisateurs de la manifestation sont alors arrêtés. 5 seront condamnés à mort et 3 à la prison à perpétuité. Un des jurés dira, à propos de la sentence rendue sans preuve : « On les pendra quand même ! Ce sont des hommes trop décidés, trop intelligents, trop dangereux pour nos privilèges ! ». Les 5 seront pendus et les 3... graciés en 1893 ! Les années suivantes, en commémoration de cet assassinat, mais surtout pour continuer et étendre la lutte des ouvriers américains partout dans le monde, la journée du Premier Mai a été transformée par les organisations ouvrières en journée internationale de lutte des travailleurs.

C'est grâce à ces combats que la durée de la journée de travail a été réduite de moitié dans les pays industrialisés. Dans les pays pauvres, exploités par les grands pays impérialistes, cette diminution du temps de travail n'a jamais eu lieu.

Mais aujourd'hui, même dans les pays développés, la bourgeoisie utilise la crise de son système pour revenir sur les avantages qu'elle a dû céder hier. En France, le patronat, utilisant le chômage massif et au nom de la « compétitivité », remet en cause les 35 heures, impose la flexibilité des horaires et les heures supplémentaires pendant que des millions de travailleurs se morfondent au chômage, avec la complicité des gouvernements de droite ou de gauche.

Pour les travailleurs, l'avenir que leur réserve les capitalistes, c'est toujours plus d'exploitation. Pour ne pas faire les frais de cette organisation sociale dépassée, il nous faut agir en fonction des intérêts de notre classe, c'est à dire en nous mobilisant, en reprenant le chemin de la lutte comme l'ont fait nos aînés, pour imposer la réduction massive du temps de travail par la division du travail entre tous, sans diminution de salaire !

C'est pour cela et pour l'augmentation générale des salaires et des pensions, que la CGTR vous appelle à la manifestation du Premier Mai à Saint Denis !

### **CHAMBRE D'AGRICULTURE : L'AVENIR QU'ILS NOUS PRÉPARENT**

Dans le document synthétique sur le « dialogue social » de la Commission nationale paritaire des Chambre d'Agriculture du 15 avril 2014, les représentants syndicaux et patronaux envisagent des négociations sociales pour « ajuster l'organisation du travail et le mode de rémunération ».

Concrètement, les pistes envisagées consisteraient à actualiser l'accord sur le temps de travail. Aujourd'hui, la plupart des chambres d'Agriculture sont à 39 heures avec 23 jours de RTT. Nos négociateurs voudraient ramener le nombre des RTT à 5 jours et répartir les heures travaillées sur 211 jours minimum par an au lieu de 204 aujourd'hui. Ils voudraient introduire un « forfait jour » pour les cadres alors que ces derniers bénéficient des RTT comme le reste du personnel.

Concernant les salaires, ils font mine de s'inquiéter de leur blocage, faisant référence au gel du point de la Fonction publique. Pour autant, tous les salariés peuvent-ils voir espérer leurs salaires augmenter ? Rien n'est moins sûr dans l'esprit de ces messieurs dames qui voudraient leur imposer en lieu et place des augmentations collectives les avancements au choix et un système d'intéressement basés sur les performances individuelles et par équipe.

La CNP lorgne également sur les quelques avantages dont bénéficient encore le personnel comme le maintien du salaire en période de maladie pendant 90 jours, l'indemnité de fin de carrière, etc... Dans un soucis d'

[La CGTR](#) Union Régionale Est 4 bis rue Raymond Barre - 97470 Saint Benoît

Tél. : 0262 50 14 49 - Fax : 0262 50 53 68

« harmonisation », la CNP n'exclue pas de dénoncer les accords locaux un peu plus favorables que les accords nationaux.

Les agents de la Chambre ont tout intérêt à rester vigilants et prêts à riposter contre les mauvais coups que préparent contre eux les dirigeants des Chambres d'Agriculture.

## **L'ÉDUCATION NATIONALE CONDAMNÉE POUR ABUS DE CDD**

Considérant à juste titre que les droits des travailleurs précaires avaient été bafoués par l'Education nationale, notamment le droit à la formation, le syndicat CGTR Educ'Action a engagé un recours devant les Prud'hommes expliquant : "Nous avons gagné tous les recours engagés. Le rectorat avait exigé des chefs d'établissement concernés par ces recours qu'ils fassent systématiquement appel des décisions prud'homales sous peine de ne pas rembourser à ces derniers les sommes correspondantes aux condamnations pécuniaires ».

Malgré ce tir de barrage de la part des patrons de l'Education nationale, celle-ci vient d'être condamnée par la Cour de Cassation à requalifier un contrat CDD employé par le lycée polyvalent de Bras Panon en CDI et à payer à l'intéressé 26 000 euros de dommages et intérêts.

Souhaitons que ce jugement amène d'autres travailleurs précaires à se battre pour obtenir à leur tour justice.

Non au travail précaire ! Transformation de tous les CDD en CDI !

## **LA RÉFORME PEILLON/HAMON AU QUOTIDIEN**

La réforme des rythmes scolaires engagée par l'ancien ministre de l'Education nationale, Vincent Peillon, et maintenue par son successeur, Benoît Hamon, rencontre l'opposition des parents d'élève, des enseignants et du personnel chargé des activités péri scolaires.

En effet, elle se traduit par une fatigue accrue des élèves (travail sur cinq jours au lieu de quatre), met les parents dans l'embarras pour récupérer leurs enfants à des heures où ils sont sensés travailler. A cela s'ajoute le manque de moyens financiers, de personnels qualifiés pour encadrer les élèves.

A Saint Benoît, seuls les premiers inscrits peuvent bénéficier des activités péri scolaires, faute d'argent pour accueillir tous les élèves. Un comble pour un service public auquel tout un chacun devrait avoir droit ! Par ailleurs, les activités proposées ne sont pas à la hauteur et les enfants s'y ennuiement souvent.

Cette réforme se fait donc dans les pires conditions : sans discussion avec les principaux intéressés et sans les moyens suffisants. Parents, enseignants et personnel d'accompagnement se sentent méprisés. Pas étonnant qu'ils la rejettent de plus en plus.

## **BONNET D'ÂNE POUR LES DIRECTEURS D'ÉCOLE !**

À Saint Joseph, les activités péri scolaires n'étant pas intéressantes, les parents avaient décidé de ne plus y laisser leurs enfants. Constatant cela, les directeurs d'écoles ont fait pression sur les parents pour qu'ils ramènent leurs enfants à l'école, les menaçant de leur faire couper leurs allocations familiales par la CAF !

On croyait l'époque des coups de baguette et les mises au piquet révolues, mais pas pour certains apparemment !

## **NON AU BLOCAGE DES RETRAITES !**

Les syndicats de salariés et certains députés de la majorité s'étant indignés de la décision du gouvernement de ne pas augmenter les retraites cette année, Valls vient d'annoncer que les retraites inférieures à 1200 € ne seront pas concernées par cette mesure. Cette petite reculade n'empêchera pas que des millions de retraités continueront à survivre avec des retraites de misère. Et de cela, Valls et son gouvernement n'en ont cure. Ce qui guide leurs décisions politiques, ce sont les intérêts du patronat.

Pour les obliger à changer de cap, seule la colère et l'action collective des travailleurs pourront le faire.

Alors le Premier Mai, retraités, défilons aux côtés de nos camarades salariés pour dire non à la politique anti ouvrière de ce gouvernement !

Chaque mardi, de 18H00 à 19H30, l'Union Régionale Est CGTR organise dans son local une réunion d'information et de discussion sur les problèmes rencontrés par les travailleurs.  
Venez nombreux !

[La CGTR](#) Union Régionale Est 4 bis rue Raymond Barre - 97470 Saint Benoît

Tél. : 0262 50 14 49 - Fax : 0262 50 53 68